

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Madame Huguette LENOIR, Jérémy RINGOT ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Complexe Aqualudique Elodie Lorandi : Stage de natation été 2023 – Fixation des tarifs

Le complexe aqualudique Elodie Lorandi a été inauguré le 1^{er} juillet 2023. Suite aux recrutements du personnel et compte tenu de l'importance de l'apprentissage de la natation pour les enfants et les adultes du territoire, l'équipe constituée est en capacité de proposer dès cet été une programmation de stages de natation.

Ces stages sont constitués de 5 séances d'apprentissage et permettent aux enfants et aux adultes d'acquérir un premier niveau d'autonomie. Ils auront vocation à être reconduits et pérennisés durant les autres vacances en compléments des leçons déjà dispensées en période scolaire.

Le format stage permet un apprentissage condensé pour les enfants ayant déjà une activité à l'année et pour les personnes de passage, et permet une progression plus rapide avec des leçons de minimum 45 minutes. Dès cet été, 5 stages par semaine seront proposés dès le 11 juillet pour les 8 semaines de saison estivale.

Il convient de créer un tarif spécifique et de l'adjoindre au tableau des tarifs déjà votés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 03 avril 2023. A l'instar des tarifs pour les leçons de natation, les coûts des stages sont évalués comme suit :

Code service	Intitulé service	Tarif Cenon	Tarif hors Cenon	Validité
44	Stage de natation	90€	145€	1 an

Ceci exposé ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ces articles L.2121-29 ;

Vu, la délibération n°2022-149 du 03 octobre 2022 du Conseil Municipal de Cenon ;

Vu la délibération n°2023-55 du 03 avril 2023 du Conseil Municipal de Cenon ;

Considérant la nécessité de créer un tarif pour permettre la délivrance de stage de natation sur les périodes de vacances scolaires ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023 DELIBERATION N° 2023-131

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Approuve les tarifs tels qu'exposés ci-dessus ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la bonne mise en œuvre de cette
tarification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230703-2023-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Publication : 10/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.